



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DE LA PORTE D ALSACE, 19 RUE DE BELFORT 68210 DANNEMARIE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

Christelle GAUGLER, représentant de la société 4G INVEST S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 3 IMPASSE DE L ERABLE 68780 SOPPE LE BAS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
GAUGLER Christelle	250	250 €
GAUGLER Jean-Patrick	250	250 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 03123 00021516301 12

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 28 octobre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

David MARCOS
Chargé d'affaires professionnels
david.marcos@creditmutuel.fr

JST14

Lu et approuvé